

6 HEURES POUR LE NON DE GAUCHE

A partir de 18h00 :
Bar, restauration,
stands, animation
musicale...



19h00 : MEETING UNITAIRE POUR LE NON

- > **MONIKA KARBOWSKA** de l'Initiative Feministe Européenne pour le Non,
 - > **MARC MANGENOT**, économiste de la Fondation Copernic à l'initiative de l'Appel des 200,
 - > **CHRISTIAN PIQUET** de la direction nationale de la LCR,
 - > **CHRISTIAN PERRON**, Conseiller Général de Guémené-sur-Scorff et initiateur du collectif pour la présence et le développement des Services Publics en Centre-Bretagne,
 - > **THIERRY ROUQUET** de l'association ATTAC,
 - > **ALAIN SANDRET** du Mouvement Républicain et Citoyen,
 - > **DANIEL GILLES**, Vice-président PCF du Conseil Régional de Bretagne,
 - > **JEAN DESESSARD**, Sénateur représentant du Non "Verts",
- + des représentants du Non Socialiste, du collectif étudiants pour un Non de gauche et du Non breton de gauche...
Modérateur : JOËL GUÉGAN

22h00 : CONCERT "LES OREILLES BLEUES"

JEUDI 26 MAI LORIENT

Espace Cosmao Dumanoir 84, boulevard Cosmao Dumanoir

6 HEURES POUR LE NON DE GAUCHE

A partir de 18h00 :
Bar, restauration,
stands, animation
musicale...



19h00 : MEETING UNITAIRE POUR LE NON

- > **MONIKA KARBOWSKA** de l'Initiative Feministe Européenne pour le Non,
 - > **MARC MANGENOT**, économiste de la Fondation Copernic à l'initiative de l'Appel des 200,
 - > **CHRISTIAN PIQUET** de la direction nationale de la LCR,
 - > **CHRISTIAN PERRON**, Conseiller Général de Guémené-sur-Scorff et initiateur du collectif pour la présence et le développement des Services Publics en Centre-Bretagne,
 - > **THIERRY ROUQUET** de l'association ATTAC,
 - > **ALAIN SANDRET** du Mouvement Républicain et Citoyen,
 - > **DANIEL GILLES**, Vice-président PCF du Conseil Régional de Bretagne,
 - > **JEAN DESESSARD**, Sénateur représentant du Non "Verts",
- + des représentants du Non Socialiste, du collectif étudiants pour un Non de gauche et du Non breton de gauche...
Modérateur : JOËL GUÉGAN

22h00 : CONCERT "LES OREILLES BLEUES"

JEUDI 26 MAI LORIENT

Espace Cosmao Dumanoir 84, boulevard Cosmao Dumanoir

MENSONGES ET BONIMENTS

Vous avez reçu un exemplaire du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, accompagné d'un "exposé des motifs". Rédigé par le gouvernement, c'est un véritable plaidoyer pour le OUI. Nous avons relevé pour vous quelques mensonges et boniments qui jalonnent cet "exposé des motifs".

On vous dit, page 6 : "Ce texte ne remplace pas la Constitution française qui conservera toute sa force"

MENSONGE !

Article I-6 : "La Constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union, dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celle-ci, priment le droit des Etats membres".

On vous dit, page 7 : "Un million de citoyens auront le droit de demander à la Commission qu'elle présente une proposition de loi européenne (art. I-47)"

BONIMENT !

L'article I-47-4 précise en plus que ce million "au moins" devra grouper des "ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres" (sic), et que ceux-ci pourront "inviter la Commission... à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution". La commission en fera ce qu'elle voudra, comme aujourd'hui !

On vous dit, page 8 : "... des politiques européennes plus actives... afin d'augmenter le pouvoir d'achat..."

MENSONGE ET BONIMENT !

Il n'est nullement fait mention d'augmentation du pouvoir d'achat dans cette Constitution. C'est un objectif aguicheur dans une période de revendication salariale, mais c'est une promesse qui n'engage que ceux qui y croient !

On vous dit, page 9: "Le traité fait de l'accès aux services publics un droit fondamental ...(art. III-122)"

MENSONGE ET BONIMENT !

Il ne s'agit pas de services publics (qui, par nature, doivent être protégés de la concurrence) mais de "Services d'Intérêt Economique Général" (qui eux sont soumis à la concurrence). L'article III-122 s'applique "sans préjudice des articles... III-166, III-167..." qui soumettent les SIEG "aux règles de concurrence". "Les aides accordées par les Etats membres" sont interdites car susceptibles de "fausser la concurrence". Les services publics ne sont nullement mis à l'abri de la concurrence !

Ce traité est mauvais pour la construction de l'Europe, parce qu'il est mauvais pour l'immense majorité des européens. Il élève au rang de Constitution des politiques économiques libérales dont chacun peut déjà constater les impasses économiques et les reculs sociaux qu'elles entraînent.

Les partisans du Oui cherchent à nous faire peur en annonçant des catastrophes si le Non l'emporte. Ils veulent nous faire peur parce qu'ils ont peur eux-mêmes de ce Non de gauche qui porte une exigence sociale et démocratique qui traverse tous les peuples d'Europe.

C'EST LE NON DE L'ESPOIR !

Cette exigence permettra demain que soit adoptée une autre Constitution pour une Europe plus démocratique, plus sociale, en un mot, plus humaine.

VOTRE AVENIR VOUS APPARTIENT : LE 29 MAI, DITES NON À CETTE CONSTITUTION !

COLLECTIF POUR LE NON DE GAUCHE DU MORBIHAN

LA GAUCHE CITOYENNE, ASSOCIATIVE, SYNDICALE ET POLITIQUE POUR LE NON
non56@nondegauche.org www.appeldes200.net

Ce traité est mauvais pour la construction de l'Europe, parce qu'il est mauvais pour l'immense majorité des européens. Il élève au rang de Constitution des politiques économiques libérales dont chacun peut déjà constater les impasses économiques et les reculs sociaux qu'elles entraînent.

Les partisans du Oui cherchent à nous faire peur en annonçant des catastrophes si le Non l'emporte. Ils veulent nous faire peur parce qu'ils ont peur eux-mêmes de ce Non de gauche qui porte une exigence sociale et démocratique qui traverse tous les peuples d'Europe.

C'EST LE NON DE L'ESPOIR !

Cette exigence permettra demain que soit adoptée une autre Constitution pour une Europe plus démocratique, plus sociale, en un mot, plus humaine.

VOTRE AVENIR VOUS APPARTIENT : LE 29 MAI, DITES NON À CETTE CONSTITUTION !

COLLECTIF POUR LE NON DE GAUCHE DU MORBIHAN

LA GAUCHE CITOYENNE, ASSOCIATIVE, SYNDICALE ET POLITIQUE POUR LE NON
non56@nondegauche.org www.appeldes200.net

MENSONGES ET BONIMENTS

Vous avez reçu un exemplaire du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, accompagné d'un "exposé des motifs". Rédigé par le gouvernement, c'est un véritable plaidoyer pour le OUI. Nous avons relevé pour vous quelques mensonges et boniments qui jalonnent cet "exposé des motifs".

On vous dit, page 6 : "Ce texte ne remplace pas la Constitution française qui conservera toute sa force"

MENSONGE !

Article I-6 : "La Constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union, dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celle-ci, priment le droit des Etats membres".

On vous dit, page 7 : "Un million de citoyens auront le droit de demander à la Commission qu'elle présente une proposition de loi européenne (art. I-47)"

BONIMENT !

L'article I-47-4 précise en plus que ce million "au moins" devra grouper des "ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres" (sic), et que ceux-ci pourront "inviter la Commission... à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution". La commission en fera ce qu'elle voudra, comme aujourd'hui !

On vous dit, page 8 : "... des politiques européennes plus actives... afin d'augmenter le pouvoir d'achat..."

MENSONGE ET BONIMENT !

Il n'est nullement fait mention d'augmentation du pouvoir d'achat dans cette Constitution. C'est un objectif aguicheur dans une période de revendication salariale, mais c'est une promesse qui n'engage que ceux qui y croient !

On vous dit, page 9: "Le traité fait de l'accès aux services publics un droit fondamental ...(art. III-122)"

MENSONGE ET BONIMENT !

Il ne s'agit pas de services publics (qui, par nature, doivent être protégés de la concurrence) mais de "Services d'Intérêt Economique Général" (qui eux sont soumis à la concurrence). L'article III-122 s'applique "sans préjudice des articles... III-166, III-167..." qui soumettent les SIEG "aux règles de concurrence". "Les aides accordées par les Etats membres" sont interdites car susceptibles de "fausser la concurrence". Les services publics ne sont nullement mis à l'abri de la concurrence !